

Toulouse, le 23 janvier 2019

Jean-Luc Moudenc
Président de Toulouse Métropole
Maire de Toulouse

Monsieur et Madame HEBRARD
Délégués Régionaux
Robin des Toits
6 rue de la Guadeloupe
31810 LE VERNET

Références à rappeler : JLM/MC/18 087 612-abh

Madame, Monsieur les Délégués Régionaux,

C'est avec une particulière attention que j'ai pris connaissance de la lettre ouverte que vous m'avez adressée le 3 décembre dernier, dans laquelle vous évoquez les craintes liées à l'utilisation d'outils technologiques, à l'instar des compteurs Linky, pour la gestion de l'eau et de l'assainissement.

J'ai noté vos différentes remarques et je vous remercie de m'en avoir fait part personnellement, ce qui me permet de vous répondre.

S'agissant tout d'abord de la technologie 5G, elle a pour objet de faciliter la numérisation de la société, en ouvrant un nouveau champ d'innovation dans les usages : réalité virtuelle, véhicule autonome et connecté, ville intelligente, industrie du futur, etc., et sera particulièrement adaptée aux besoins spécifiques de connectivité des différents secteurs de l'économie tels que l'énergie, la santé, les médias, l'industrie, l'agriculture et l'automobile.

La feuille de route de la France pour la 5G s'inscrit dans une démarche européenne coordonnée, la Commission européenne et le Conseil de l'Europe ayant défini des objectifs et un plan d'actions en faveur de la 5G : déploiement commercial dans une grande ville par Etat membre en 2020, couverture des principales zones urbaines et axes de transport en 2025, adoption d'une feuille de route et de procédures transparentes de mise à disposition du spectre, échanges de bonnes pratiques entre Etats membres, etc.

Cette feuille de route nationale tire les enseignements de la consultation qui a associé, début 2018, l'ensemble des acteurs concernés (opérateurs, industriels, équipementiers, usagers et collectivités) et qui a mis en avant plusieurs enjeux, objets des différents chantiers prioritaires de la feuille de route : l'attribution des fréquences, la simplification du déploiement, le dialogue avec le public sur l'exposition.

En effet, le déploiement de la 5G entraînant l'installation de nouvelles stations de base, celui-ci suscite un besoin d'information du public sur les conséquences de ce déploiement vis-à-vis de l'exposition aux champs électromagnétiques.

Le Gouvernement travaille d'ailleurs sur ce sujet avec l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) et l'Agence Nationale des Fréquences (ANFR) pour qu'elles puissent examiner l'exposition aux ondes électromagnétiques et l'impact éventuel de ces nouveaux développements technologiques, dès la phase des expérimentations.

Ainsi, des tests ont démarré fin novembre 2018 et se poursuivront au cours du premier semestre 2019 auprès des acteurs menant des pilotes 5G. L'ANFR présentera ensuite ses travaux devant le Comité national de dialogue sur l'exposition du public aux ondes électromagnétiques, instance créée à la suite de la loi Abeille et qui est un lieu d'échanges privilégié des différents acteurs pour partager l'information et favoriser la confiance du public, puis en publiera les résultats.

Par ailleurs, l'ANSES travaillera à l'évaluation de l'impact sanitaire et des risques associés au déploiement de la 5G, en fonction des données relatives aux expositions induites par cette technologie.

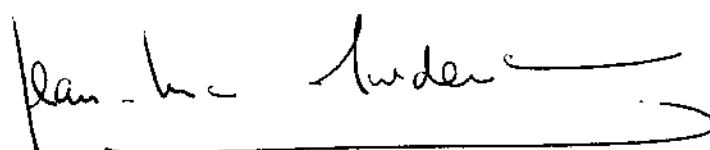
Pour ce qui concerne les compteurs communicants et les « outils technologiques » déployés dans le cadre de la gestion de l'eau, je puis vous assurer que nous ne manquerons pas de considérer avec la plus grande attention les effets que pourraient avoir de tels outils sur la santé.

Vous le savez, Toulouse Métropole ne ménage pas ses efforts pour prendre en compte les effets dus aux émissions d'ondes électromagnétiques et, à ce titre, je vous rappelle le courrier très complet que je vous avais adressé le 9 mai 2017 à ce sujet.

Tels sont les éléments que je tenais à porter à votre connaissance.

En vous assurant de toute ma vigilance sur cette question, et en vous souhaitant une excellente année 2019,

je vous prie de croire, Madame, Monsieur les Délégués Régionaux, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Bien à vous,


Jean-Luc MOUDENC